



Quelles sont mes droits par a port a mon divorce

Par **halless67**, le **03/06/2009** à **01:51**

Bonjour, voila, le 24 fevrier 2009, je rentre du travail, mon ex femme n'est plus la?? j'appel mes parents pour leurs annoncer la mauvaise nouvel, bien entendu nous habitons chez nos parents. bref ma mere va voire a l'endroit ou elle caché toute l'or et bijoux de familles plus leurs argents de retraite dont 2000euro. touts a disparu?? 2 jours apres nous aprenons que mon ex femme se trouve auprer de sa famille en turquie. donc nous avons déposer plainte contre mon ex femme bien sur. la il ya deux jours la mere a mon ex femme nous appel pour nous dire comme quoi ils etait pres a nous rendre nos bien a une condition si nous leurs délivron le papier de divorce. donc ma question et la suivante. sans cette feuille que peut t'elle me faire comme cout vue le chantage qu'ils ou ont proposer?? quelle droit a t'elle tant qu'elle n'est pas divorcer?? de mon coter quelle sont mes droit.. je vous remercie d'avance pour votre reponse..

ps: excuser moi pour mes fautes d'ortographes. merci.